

Intercentre CFDT Thales,
Intercentre CFE-CGC Thales
Intercentre CGT Thales
Intercentre CFTC Thales

à M. Bruno Lemaire,
Ministère de l'Économie et des Finances
139, rue de Bercy 75572 Paris Cedex 12.

Copies :
M. Martin Vial, Directeur de l'Agence des
Participations de l'Etat
M. Patrice Caine, PDG de Thales

Paris, le 02 avril 2020

Objet : Distribution de dividendes Thales au titre de l'exercice 2019

Monsieur le Ministre,

En début de semaine dernière vous avez très justement proposé aux grandes entreprises d'examiner la possibilité de mesurer le versement de leurs dividendes, en cette période où la crise sanitaire affecte grandement les sociétés et en particulier leur trésorerie et où la solidarité entre toutes les composantes de la nation doit s'exercer fortement pour limiter l'impact sur les capacités d'investissement et assurer la reprise des activités.

Les organisations syndicales du groupe Thales ont su montrer la voie en acceptant la négociation d'un accord permettant la mise en place de mesures exceptionnelles visant à préserver en premier lieu la sécurité des salariés ainsi que l'emploi et la santé économique de Thales. Ces efforts ne peuvent, cependant, provenir des seuls salariés. Il est juste que les actionnaires ayant choisi d'investir dans Thales, assument également leur part de risque.

Ainsi, l'état, au travers de sa participation dans certaines entreprises et notamment plusieurs grands groupes comme Thales, sera un puissant vecteur de cette solidarité nationale en demandant aux conseils d'administration des actes forts.

Pour Thales, il s'agirait de renoncer au reste à verser des dividendes sur les résultats 2019 sachant qu'un acompte de 0,60€ par action a déjà été versé en décembre dernier pour un volume total de 127M€. Mais aussi de renoncer à d'éventuels rachats d'actions.

D'autre part, Thales étant actionnaire à hauteur de 35% de Naval Group, il s'agirait également de renoncer au versement par Naval Group des dividendes à destination de Thales, permettant ainsi à Naval Group de réaffecter ces fonds vers la relance de l'activité et le maintien de l'emploi. Il en serait de même pour l'ensemble des sociétés hors groupe dont Thales détient une part du capital.

En cette période où beaucoup d'efforts sont demandés, tant à ceux qui travaillent qu'à ceux qui ne peuvent travailler, ces deux mesures présenteraient un signal fort de cohésion entre les principales parties constituantes des entreprises, les représentants du capital financier et les salariés, représentants du capital social, tout en permettant un meilleur amortissement économique de cette crise.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Les Organisations Syndicales représentatives du Groupe Thales,

Les coordinateurs syndicaux centraux :

CFDT
Anne Cognieux

CFE-CGC
José Calzado

CFTC
Véronique Michaut

CGT
Grégory Lewandowski

